

Après plus de quatre années de combat mené par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la commune du Cannet et les élus locaux, en lien étroit avec Madame la Députée Michèle TABAROT, le Gouvernement vient de prendre des décisions majeures pour la protection des riverains de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Réunis le 31 juillet en Commission Consultative de l'Environnement (CCE), en présence du Ministre chargé des Transports Philippe TABAROT, des réponses concrètes ont été obtenues aux demandes formulées depuis 2021.

Les décisions annoncées

L'abandon définitif de la trajectoire Nord-Ouest proposée par la DGAC et l'adoption de mesures fortes pour réduire les nuisances aériennes. *«Aujourd'hui, nous avons été entendus. L'abandon de la trajectoire Nord-Ouest et la mise en place de mesures concrètes pour réduire les nuisances sont une victoire majeure pour nos habitants. Depuis quatre ans, nous n'avons cessé, avec Michèle TABAROT députée de la 9ème circonscription, de défendre ce dossier, avec détermination et cohérence, pour que la voix des riverains soit respectée. Je remercie le Ministre Philippe TABAROT pour son écoute et son engagement en faveur de notre territoire. Cette décision marque un tournant : nous prouvons qu'ensemble, collectivités, associations et État peuvent trouver des solutions pour concilier attractivité et respect de la qualité de vie.» Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Maire de Grasse.*

4 années de mobilisation

Pour mémoire, c'est en 2021 que les premiers échanges avec la DGAC sur la nécessité de réduire les nuisances sonores ont été effectués. Puis, en 2022, la CAPG et la commune du Cannet commandent une étude indépendante sur les trajectoires et scénarios alternatifs. En 2023-2024, une multiplication des réunions avec les services de l'État et la société des Aéroports de la Côte d'Azur ont eu lieu. Le 24 février 2025, une rencontre est organisée avec le Ministre des Transports Philippe Tabarot pour exposer les conclusions de l'étude et les attentes des élus et associations. Enfin, le 31 juillet 2025, c'est finalement l'annonce officielle : l'abandon de la trajectoire Nord-Ouest et l'adoption de nouvelles mesures en faveur des riverains.

Pourquoi la trajectoire Nord-Ouest a été écartée ?

Il est certain qu'aucune trajectoire alternative ne permettait d'éviter totalement les zones

urbanisées. Une raison financière pertinente : « les approches de haute précision imposent des spécifications techniques supplémentaires (aéronefs certifiés, équipages formés), générant un coût élevé pour les compagnies. », mêlée à des raisons écologiques : « les opérateurs privilégieront le maintien de la trajectoire actuelle (« trombone ») car elle ne nécessite aucun investissement, rendant la solution Nord-Ouest inefficace pour réduire les nuisances ».